

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 391

22 février 2006

SOMMAIRE

Antracit Créations S.A., Luxembourg	18767	Nebinvest Holding S.A., Mamer	18767
AOL Europe Services, S.à r.l., Luxembourg	18724	Nouvelle Luxelec S.A., Luxembourg	18757
AV Alzette S.A., Luxembourg	18766	Play Lux EquityCo, S.à r.l., Luxembourg	18732
BR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	18758	Pro Consul S.A., Luxembourg	18768
Compagnie Commerciale de l'Est S.A., Luxembourg	18737	Qualité Sécurité Environnement S.A., Luxembourg	18768
Cotex S.A., Luxembourg	18764	Redior S.A., Luxembourg	18768
Delano, S.à r.l., Luxembourg	18765	RS Consulting S.A., Luxembourg	18768
Espace Européen S.A.H., Luxembourg	18765	Sauren Fonds-Select Sicav, Luxembourg-Strassen	18721
Euxine Sea Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	18739	Seisco Management, S.à r.l., Luxembourg	18766
F.R.A.L. Holding S.A., Luxembourg	18767	Sematic S.A., Luxembourg	18765
Famalux S.A., Luxembourg	18765	Spilfer S.A., Luxembourg	18767
Fin & Meg S.A., Luxembourg	18767	SwissCaps Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	18746
German Residential Investment Holding S.C.A., Luxembourg	18745	Whitehall Street International European Real Estate I, S.à r.l., Luxembourg	18738
GIE Duet Lex, Luxembourg	18731	Whitehall Street International European Real Estate II, S.à r.l., Luxembourg	18736
Grand Bay S.A., Luxembourg	18722	Whitehall Street International European Real Estate III, S.à r.l., Luxembourg	18737
Immo-Renov-Invest 3000 S.A., Luxembourg	18768	X-Concept S.A., Luxembourg	18766
IST International Holding, S.à r.l., Luxembourg	18738	Zaffiro S.A., Luxembourg	18764
Ixteq S.A., Luxembourg	18731		
Labmex International, S.à r.l., Luxembourg	18725		
Luninvest International S.A., Luxembourg	18765		
MCC S.A., Bertrange	18745		

SAUREN FONDS-SELECT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 68.351.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004 wurden einregistriert in Luxemburg am 15. November 2005, Ref. LSO-BK04143, und wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 16. November 2005 hinterlegt.

Luxemburg, den 30. August 2005.

Für SAUREN FONDS-SELECT SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Bültmann / Dietrich

(099076.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

GRAND BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 112.101.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société EVEREST TRUST, avec siège social à Wellington 6001 (Nouvelle Zélande), 60, Tinakori Road, Thorndon, P.O. Box 10606,

ici représentée par Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 octobre 2005.

2.- La société BASTYAN HOLDING S.A., avec siège social à Panama (République du Panama), Swiss Bank Building, East 53rd Street, Marbella,

ici représentée par Madame Gaby Trierweiler, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 octobre 2005.

Les deux procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire sousigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GRAND BAY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expres-

sément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin, à 9:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société EVEREST TRUST, préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99 actions
2) La société BASTYAN HOLDING S.A. préqualifiée, une action.	1 action
Total: cent actions	100 actions

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Antony Van Vuuren, consultant, né à Durban (Afrique du Sud) le 20 juillet 1951, demeurant à MC-98000 Monaco, 3, avenue Saint Charles.

2) Madame Annabel Paulin, assistante de direction, née à Nice (France) le 17 juin 1973, demeurant à F-06300 Nice, 7, rue Neuve.

3) La société ARLEY DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 283273.

Monsieur Antony Van Vuuren, préqualifié, est nommé administrateur-délégué de la société.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Troisième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg le 29 mai 1954, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Trierweiler, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 novembre 2005, vol. 433, fol. 68, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 novembre 2005.

A. Weber.

(104005.3/236/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.550,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 72.728.

L'associé unique de la Société a pris acte de la résignation de Monsieur John Schanz en tant que gérant de la Société avec effet au 11 octobre 2005.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais de:

- Philip E. Rowley, gérant;
- Stephen M. Swad, gérant;
- Randall J. Boe, gérant;
- Richard G. Minor, gérant;
- Michael Christodoulou, gérant;
- Marc Feider, gérant;
- Mark J. Muehl, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098965.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LABMEX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 112.131.

STATUTES

In the year two thousand five, on the tenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

CHERNOYE MORYE LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 10, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration
Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LABMEX INTERNATIONAL, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers of class A and managers of class B. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of class A acting jointly with any manager of class B of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any manager of class A and any manager of class B of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, CHERNOYE MORYE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Managers of class A:

- Mr Jefferson Rich Voss, company manager, born on November 2, 1962 in Orlando, Florida, USA, residing at 550 Jefferson Street, Oakland, Florida 34760, USA;
- Mr Thomas Bradley Youth, company manager, born on February 17, 1964 in Hawaii, USA, residing at 730 Lake Davis Drive, Orlando, Florida 32806, USA.

Managers of class B:

- Mr Hermanus R.W. Troskie, consultant, born on May 24, 1970 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;
- Mr John B. Mills, consultant, born on February 28, 1969 in Cape Town, South Africa, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

2. The registered office of the Company is set at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dixième jour du mois de novembre.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CHERNOYE MORYE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer,

ici représentée par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LABMEX INTERNATIONAL, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements

et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de classe A agissant conjointement avec tout gérant de classe B.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

CHERNOYE MORYE LUXEMBOURG, S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces,

de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- M. Jefferson Rich Voss, gérant de société, né le 2 novembre 1962 à Orlando, Floride, USA, résidant à Oakland, Florida 34760, USA, 550 Jefferson Street;

- M. Thomas Bradley Youth, gérant de société, né le 17 février 1964 à Hawaii, USA, résidant à Orlando, Florida 32806, USA, 730 Lake Davis Drive.

Gérants de classe B:

- M. Hermanus R.W. Troskie, consultant, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;

- M. John B. Mills, consultant, né le 28 février 1969 à Cape Town, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2005, vol. 433, fol. 95, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(104405.3/242/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

GIE DUET LEX, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg C 52.

Je suis au regret de vous faire part de ma volonté de démissionner de ma qualité d'associé du GIE DUET LEX, pour des raisons d'ordre personnel.

Pour faire valoir de ce que de droit.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

A. Grossmann.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064852.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

IXTEQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 95.429.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour IXTEQ S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099027.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

PLAY LUX EquityCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.846.

In the year two thousand five, on the twenty-third day of August.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of PLAY LUX EquityCo, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.846 (the «Company»).

The meeting was opened at 14.00 p.m. with Yasmin Gabriel, attorney-at-law, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of an amount of three hundred eighteen thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 318,875.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to an amount of three hundred thirty-one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 331,375.-) through the issuance of twelve thousand seven hundred fifty-five (12,755) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows: «The Company's share capital is set at three hundred thirty-one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 331,375.-), represented by thirteen thousand two hundred fifty-five (13,255) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each».

3. Approval of the resignation of Mr Pierre Beissel as manager of the Company and discharge for the exercise of his mandate.

4. Appointment of Mr Hanns Ostmeier as new manager of the Company and determination of the term of his office.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may deliberate on all the items of the agenda.

The first resolution is adopted solely by BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV - A L.P., BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV - A L.P., and BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P. The subsequent resolutions are adopted by the aforementioned shareholders as well as by LEGO HOLDING A/S, KIRKBI A/S and KIRKBI AG, which shall become shareholders of the Company further to the adoption of the first resolution hereof.

Then the general meeting after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital of an amount of three hundred eighteen thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 318,875.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to an amount of three hundred thirty-one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 331,375.-) through the issuance of twelve thousand seven hundred fifty-five (12,755) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

The twelve thousand seven hundred fifty-five (12,755) new shares of the Company have been subscribed as follows:

1) eight thousand one hundred eleven (8,111) shares of the Company have been subscribed by BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by Mrs Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19th August 2005, attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of two hundred two thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 202,775.-), entirely allocated to the share capital;

2) one hundred twenty-eight (128) shares of the Company have been subscribed by BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV - A L.P., a limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly

represented by Mrs Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19th August 2005, attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-), entirely allocated to the share capital;

3) three hundred fifty-nine (359) shares of the Company have been subscribed by BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV - A L.P., a limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by Mrs Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19th August 2005, attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of eight thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 8,975.-), entirely allocated to the share capital;

4) twenty-nine (29) shares of the Company have been subscribed by BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by Mrs Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19th August 2005, attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of seven hundred twenty-five Euro (EUR 725.-), entirely allocated to the share capital;

5) two thousand sixty-four (2,064) shares of the Company have been subscribed by LEGO HOLDING A/S, a company existing under the laws of Denmark, having its registered office at Aastvej 1, DK-7190 Billund, Denmark, duly represented by Mrs Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23rd August 2005, attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of fifty-one thousand six hundred Euro (EUR 51,600.-), entirely allocated to the share capital;

6) five hundred fifty (550) shares of the Company have been subscribed by KIRKBI A/S, a company existing under the laws of Denmark, having its registered office at Koldingvej 2, DK-7190 Billund, Denmark, duly represented by Mrs Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23rd August 2005, attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of thirteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 13,750.-), entirely allocated to the share capital;

7) one thousand five hundred fourteen (1,514) shares of the Company have been subscribed by KIRKBI AG, a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Neuhofstrasse 21, CH-6340 Baar, Switzerland, duly represented by Mrs Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23rd August 2005, attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of thirty-seven thousand eight hundred fifty Euro (EUR 37,850.-), entirely allocated to the share capital.

The new shares so subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the amount of three hundred eighteen thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 318,875.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

The total cash contribution of three hundred eighteen thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 318,875.-) is entirely allocated to the share capital.

After the above mentioned share capital increase (First Resolution), the new shareholders of the Company entered the meeting and participated in the vote relating to items 2. to 5. of the agenda, and thus took part in the following resolutions:

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, the meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at three hundred thirty-one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 331,375.-), represented by thirteen thousand two hundred fifty-five (13,255) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Third resolution

The meeting resolved to approve the resignation of Mr Pierre Beissel as manager of the Company, with effect as of the date of the present meeting.

The meeting resolved to grant discharge to Mr Pierre Beissel for the exercise of his mandate until the date of the present meeting.

Fourth resolution

The meeting resolved to appoint the following person as new manager of the Company, with immediate effect and for an indefinite period of time:

Mr Hanns Ostmeier, Senior Managing Director, born on 20 May 1960 in Bad Salzuflen, Germany, residing at Eckhorst 5, D-25491 Hellinggen, Germany.

The meeting declared that the board of managers of the Company shall henceforth be composed of the following persons:

- Robert Friedman;
- John Sutherland;
- Hanns Ostmeier.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present stated increase of capital, are estimated at six thousand Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de PLAY LUX EquityCo, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.846, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de M^e Yasmin Gabriel, Avocate, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cents dix-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 318.875,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à celle de trois cent trente et un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 331.375,-) par l'émission de douze mille sept cent cinquante-cinq (12.755,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Modification du paragraphe 1^{er} de l'article 6 des statuts de la société afin de lire comme suit: «Le capital social est fixé à la somme de trois cent trente et un mille trois cent soixant-quinze euros (EUR 331.375,-), représenté par treize mille deux cent cinquante-cinq (13.255,-) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

3. Approbation de la démission de M. Pierre Beissel comme gérant de la Société et décharge pour l'exercice de son mandat;

4. Nomination de M. Hanns Ostmeier en tant que nouveau gérant de la Société et détermination du terme de son mandat.

5. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

La première résolution est adoptée seulement par BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV - A L.P., BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV - A L.P., and BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P. Les résolutions suivantes sont adoptées par les associés mentionnés ci-dessus ainsi que par LEGO HOLDING A/S, KIRKBI A/S et KIRKBI AG, qui deviendront associés de la société après adoption de la première résolution.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent dix-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 318.875,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à celui de trois cent trente et un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 331.375,-) par l'émission de douze mille sept cent cinquante-cinq (12.755,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Les douze mille sept cent cinquante-cinq (12.755,-) parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

1) huit mille cent onze (8.111) parts sociales ont été souscrites par BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par Mme Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 août 2005, annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de deux cent deux mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 202.775,-), entièrement affecté au capital social;

2) cent vingt-huit (128) parts sociales ont été souscrites par BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV - A L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par Mme Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 août 2005, annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-), entièrement affecté au capital social;

3) trois cent cinquante-neuf (359) parts sociales ont été souscrites par BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV- A L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par Mme Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 août 2005, annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de huit mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 8.975,-), entièrement affecté au capital social;

4) vingt-neuf (29) parts sociales ont été souscrites par BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Des Cayman, représenté par Mme Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 août 2005, annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de sept cent vingt-cinq euros (EUR 725,-), entièrement affecté au capital social;

5) deux mille soixante-quatre (2.064) parts sociales ont été souscrites par LEGO HOLDING A/S, une société régie par les lois du Danemark, ayant son siège social à Aastvej 1, DK-7190 Billund, Danemark, représentée par Mme Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 août 2005, annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de cinquante et un mille six cents euros (EUR 51.600,-), entièrement affecté au capital social;

6) cinq cent cinquante (550) parts sociales ont été souscrites par KIRKBI A/S, une société régie par les lois du Danemark, ayant son siège social à Koldingvej 2, DK-7190 Billund, Danemark, représentée par Mme Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 août 2005, annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de treize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.750,-), entièrement affecté au capital social;

7) mille cinq cent quatorze (1.514) parts sociales ont été souscrites par KIRKBI A/G, une société régie par les lois de la Suisse, ayant son siège social à Neuuhofstrasse 21, CH-6340 Baar, Switzerland, représentée par Mme Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 août 2005, annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de trente-sept mille huit cent cinquante euros (EUR 37.850,-), entièrement affecté au capital social.

Les nouvelles parts sociales ainsi souscrites ont été payées en espèces par les souscripteurs de sorte que le montant de trois cent dix-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 318.875,-) est à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trois cent dix-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 318.875,-) est entièrement affecté au capital social.

Après l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus (Première Résolution), les nouveaux associés de la société entrent dans l'assemblée et participent au vote concernant les points 2 à 5 de l'ordre du jour, et ainsi prennent part aux résolutions suivantes:

Deuxième résolution

A la suite de la résolution mentionnée ci-dessus, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 paragraphe 1^{er} des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent trente et un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 331.775,-), représenté par treize mille deux cent cinquante-cinq (13.255) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la démission de Monsieur Pierre Beissel comme gérant de la société, avec effet à la date de la présente réunion.

L'assemblée a décidé de donner décharge à Monsieur Pierre Beissel pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente réunion.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Monsieur Hanns Ostmeier, Senior Managing Director, né le 20 mai 1960 à Bad Salzuflen, Allemagne, demeurant à Eckhorst 5, D-25491 Hetlingen, Allemagne.

L'assemblée déclare que le conseil de gérance de la Société sera désormais composé de la manière suivante:

- Robert Friedman;
- John Sutherland;
- Hanns Ostmeier.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Gabriel, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, vol. 25CS, fol. 45, case 5. – Reçu 3.188,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

J. Elvinger.

(087206.3/211/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE II, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.602.

—
ACTE RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Maître Laura Rossi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Agissant au nom et pour le compte de la société WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, une société du Delaware, avec siège social au 85, Broad Street, New York, NY 10004.

En vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 20 juillet 2005, demeurée annexée à l'acte de constitution de la société WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE II, S.à r.l., du 21 juillet 2005, mentionné ci-après.

Laquelle, ès-nom et qualité qu'elle agit, a exposé ce qui suit:

En date du 21 juillet 2005, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 18.167 de son répertoire, l'acte de constitution de la société WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE II, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Société à responsabilité limitée unipersonnelle, dans laquelle la comparante est l'associée unique.

Or la requérante déclare par les présentes avoir constaté une erreur dans la rédaction de la raison sociale de la comparante.

Il convient en effet de lire WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005 et non WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE L.P., comme il est indiqué au niveau de la comparution et au niveau du paragraphe souscription dans la version française et anglaise.

Par la présente, la soussignée, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la société WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, requiert la rectification de la dénomination sociale du souscripteur tant au niveau de la comparution qu'aux termes du paragraphe souscription, dans la version anglaise et la version française.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, vol. 149S, fol. 90, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 septembre 2005.

P. Bettingen.

(087281.3/202/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

**WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE III, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.603.

—
ACTE RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Maître Laura Rossi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Agissant au nom et pour le compte de la société WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, une société du Delaware, avec siège social au 85, Broad Street, New York, NY 10004.

En vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 20 juillet 2005, demeurée annexée à l'acte de constitution de la société WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE III, S.à r.l., du 21 juillet 2005, mentionné ci-après.

Laquelle, ès-nom et qualité qu'elle agit, a exposé ce qui suit:

En date du 21 juillet 2005, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 18.168 de son répertoire, l'acte de constitution de la société WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE III, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Société à responsabilité limitée unipersonnelle, dans laquelle la comparante est l'associée unique.

Or la requérante déclare par les présentes avoir constaté une erreur dans la rédaction de la raison sociale de la comparante.

Il convient en effet de lire WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005 et non WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE L.P., comme il est indiqué au niveau de la comparution et au niveau du paragraphe souscription dans la version française et anglaise.

Par la présente, la soussignée, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la société WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, requiert la rectification de la dénomination sociale du souscripteur tant au niveau de la comparution qu'aux termes du paragraphe souscription, dans la version anglaise et la version française.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, vol. 149S, fol. 90, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 septembre 2005.

P. Bettingen.

(087283.3/202/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'EST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 52.412.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mai 2002

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Jacek Ploskonka avec adresse à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,
- Monsieur Jaroslaw Rybinski avec adresse à Naperville, 2543 Whitehall Lane, IL 60542, USA,
- Monsieur Marcin Kral avec adresse à L-7515 Mersch, 5, rue Comte d'Autel,

pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

M. Kral

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04325. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099045.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

**WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE I, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.601.

—
ACTE RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Maître Laura Rossi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Agissant au nom et pour le compte de la société WHITEHALL STREET GLOBAL EMPLOYEE FUND 2005 L.P., une société du Delaware, avec siège social au 85 Broad Street, New York, NY 10004,

En vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 20 juillet 2005 demeurée annexée à l'acte de constitution de la société WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE I, S.à r.l. du 21 juillet 2005, mentionné ci-après.

Laquelle, ès-nom et qualité qu'elle agit, a exposé ce qui suit:

En date du 21 juillet 2005, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 18.164 de son répertoire, l'acte de constitution de la société WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE I, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Société à responsabilité limitée unipersonnelle, dans laquelle la comparante est l'associée unique.

Or la requérante déclare par les présentes avoir constaté une erreur dans la rédaction de la raison sociale de la comparante.

Il convient en effet de lire WHITEHALL STREET GLOBAL EMPLOYEE FUND 2005 L.P. et non WHITEHALL STREET GLOBAL EMPLOYEE FUND LP, comme il est indiqué, au niveau du paragraphe souscription dans la version anglaise.

Par la présente, la soussignée, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la société WHITEHALL STREET GLOBAL EMPLOYEE FUND 2005 L.P., requiert la rectification de la dénomination sociale du souscripteur au niveau du paragraphe souscription, dans la version anglaise.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, vol. 149S, fol. 90, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 septembre 2005.

P. Bettingen.

(087305.2/202/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

**IST INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 107.943.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 octobre 2005 que:

- 1) La démission de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en sa qualité de Gérant «A» a été acceptée,
- 2) Mme Charlotte Hultman, avec l'adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée Gérant «A» de La Société pour une durée illimitée,
- 3) M. Cees-Jan Quirijns, résidant à Weinberghöhe 12, 6300 Zug, Suisse, a été nommé Gérant «B» de La Société pour une durée illimitée,
- 4) Le siège social de La Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

Les résolutions mentionnées ci-dessus prennent effet au 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IST INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l.

C. Hultman

Gérant «A»

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100657.3/683/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

EUXINE SEA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 112.085.

 —
 STATUTES

In the year two thousand five, on the tenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

ARLYNN LTD., a company incorporated and organised under the laws of the Bahamas, with registered office at Cay House, P.O. Box N7776, EP Taylor Drive, Lyford Cay, New Providence, The Bahamas, registered with the Registrar of Companies of the Bahamas under number 135227B,

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 28, 2005.

 The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

 Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration
Art. 1. Name

 There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name EUXINE SEA LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers of class A and managers of class B. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of class A acting jointly with any manager of class B of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any manager of class A and any manager of class B of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, ARLYNN LTD., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Managers of class A:

- Mr Jefferson Rich Voss, company manager, born on November 2, 1962 in Orlando, Florida, USA, residing at 550 Jefferson Street, Oakland, Florida 34760, USA;
- Mr Thomas Bradley Youth, company manager, born on February 17, 1964 in Hawaii, USA, residing at 730 Lake Davis Drive, Orlando, Florida 32806, USA;

Managers of class B:

- Mr Hermanus R. W. Troskie, consultant, born on May 24, 1970 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;
- Mr John B. Mills, consultant, born on February 28, 1969 in Cape Town, South Africa, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

2. The registered office of the Company is set at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dixième jour du mois de novembre.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ARLYNN LTD., une société de droit des Bahamas, avec siège social à Cay House, P.O. Box N7776, EP Taylor Drive, Lyford Cay, New Providence, Bahamas, inscrite au registre des Sociétés des Bahamas sous le numéro 135227B, ici représentée par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination EUXINE SEA LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements.

et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de classe A agissant conjointement avec tout gérant de classe B.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

ARLYNN LTD., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze

mille cinq cents (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- M. Jefferson Rich Voss, gérant de société, né le 2 novembre 1962 à Orlando, Floride, USA, résidant à Oakland, Florida 34760, USA, 550 Jefferson Street;

- M. Thomas Bradley Youth, gérant de société, né le 17 février 1964 à Hawaii, USA, résidant à Orlando, Florida 32806, USA, 730 Lake Davis Drive;

Gérants de classe B:

- M. Hermanus R. W. Troskie, consultant, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;

- M. John B. Mills, consultant, né le 28 février 1969 à Cape Town, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2005, vol. 433, fol. 94, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(103824.3/242/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.632.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Signature.

(098891.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

MCC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 84.670.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 décembre 2003 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2001

Commissaire aux comptes:

A la suite de la révocation de société BUREAU EUROPEEN DE COMPTABILITE ET DE FISCALITE en abrégé BECOFIS, S.à r.l., la société READ, S.à r.l. a été nommée nouveau commissaire aux comptes.

Elle est nommée pour une période de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099092.3/1137/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SwissCaps HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: CHF 200,000.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 110.638.

In the year two thousand and five, on seven October.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of SwissCaps HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 August 2005, not yet published, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.638.

The meeting is presided by Yoanna Staechele-Stefanova, avocat à la Cour residing at Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster, the meeting elects as scrutineer Mrs Antonella Bocci, private employee, residing at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders, present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, that the 2,000 Class A Shares («the Class A Shares») representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of CHF 100,000 (one hundred thousand Swiss Francs) in order to raise it from its current amount of CHF 100,000 (one hundred thousand Swiss Francs) to CHF 200,000 (two hundred thousand Swiss Francs) by creating and issuing:

- 1,230 (one thousand two hundred thirty) Class B Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 82,327,000 (eighty-two million three hundred twenty-seven thousand Swiss Francs);
- 648 (six hundred forty-eight) Class C Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 43,510,100 (forty-three million five hundred ten thousand one hundred Swiss Francs);
- 2 (two) Class G Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 36,424,900 (thirty-six million four hundred twenty-four thousand nine hundred Swiss Francs);
- 64 (sixty-four) Class D Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 643,550 (six hundred forty-three thousand five hundred fifty Swiss Francs);
- 1 (one) Class H Share of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 1,349,950 (one million three hundred forty-nine thousand nine hundred fifty Swiss Francs);
- 35 (thirty-five) Class E Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 346,500 (three hundred forty-six thousand five hundred Swiss Francs); and
- 20 (twenty) Class F Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 198,000 (one hundred ninety-eight thousand Swiss Francs).

2. Subscription and payment in cash of the new Class B Shares, Class D Shares, Class H Shares, Class E Shares and Class F Shares and payment in kind of the Class C Shares and Class G Shares consisting in 32,5% of the shares of SwissCaps HOLDING AG a stock corporation organized under Swiss law, registered in the commercial register of the canton St. Gallen under registration no. CH-320.3.016.299-3.

3. Amendment of Article 6 of the Company's Articles of Association in order to reflect the share capital increase.

4. Change of the address of the registered office from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

5. Complete restatement of the articles of association of the Company without however changing the object clause.

6. Appointment of new managers.

7. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase of the Company's share capital by an amount of CHF 100,000 (one hundred thousand Swiss Francs) in order to raise it from its current amount of CHF 100,000 (one hundred thousand Swiss Francs) to CHF 200,000 (two hundred thousand Swiss Francs) by creating and issuing:

- 1,230 (one thousand two hundred thirty) Class B Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 82,327,000 (eighty-two million three hundred twenty-seven thousand Swiss Francs);
- 648 (six hundred forty-eight) Class C Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 43,510,100 (forty-three million five hundred ten thousand one hundred Swiss Francs);
- 2 (two) Class G Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 36,424,900 (thirty-six million four hundred twenty-four thousand nine hundred Swiss Francs);
- 64 (sixty-four) Class D Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 643,550 (six hundred forty-three thousand five hundred fifty Swiss Francs);

- 1 (one) Class H Share of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 1,349,950 (one million three hundred forty-nine thousand nine hundred fifty Swiss Francs);
- 35 (thirty-five) Class E Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 346,500 (three hundred forty-six thousand five hundred Swiss Francs); and
- 20 (twenty) Class F Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs), plus a share premium of CHF 198,000 (one hundred ninety-eight thousand Swiss Francs).

Subscription and payment

- BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LTD., duly represented, declares to subscribe to 1,230 (one thousand two hundred thirty) Class B Shares with a par value of CHF 50 (fifty Swiss Francs) each, for a total subscription price of CHF 82,388,500 (eighty-two million three hundred eighty-eight thousand five hundred Swiss Francs), whereof CHF 61,500 (sixty-one thousand five hundred Swiss Francs) as payment of the Class B Shares and CHF 82,327,000 (eighty-two million three hundred twenty-seven thousand Swiss Francs) as payment of the share premium which have been fully paid by a contribution in cash, proof whereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it;

- Mr Peter Greither, duly represented, declares to subscribe to (i) 324 (three hundred twenty-four) Class C Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs) for a total subscription price of CHF 21,771,250 (twenty-one million seven hundred seventy-one thousand two hundred fifty Swiss Francs), whereof CHF 16,200 (sixteen thousand two hundred) as payment of the Class C Shares and CHF 21,755,050 (twenty-one million seven hundred fifty-five thousand fifty Swiss Francs) as payment of the share premium and (ii) 1 (one) Class G Share of CHF 50 (fifty Swiss Francs) for a total subscription price of CHF 18,212,500 (eighteen million two hundred twelve thousand five hundred Swiss Francs), whereof CHF 50 (fifty Swiss Francs) as payment of the Class G Share and CHF 18,212,450 (eighteen million two hundred twelve thousand four hundred fifty Swiss Francs) as payment of the share premium which have been fully paid by a contribution in kind of 16,25% of the shares in SwissCaps HOLDING AG, a stock corporation organized under Swiss law, registered in the commercial register of the canton St. Gallen under registration no. CH-320.3.016.299-3 and which was valued at CHF 39,983,750 (thirty-nine million nine hundred eighty-three thousand seven hundred fifty Swiss Francs), the relevant valuation having been presented to the notary who expressly acknowledges it;

- Mrs Elisabeth Greither-Linder, duly represented, declares to subscribe to (i) 324 (three hundred twenty-four) Class C Shares of CHF 50 (fifty Swiss Francs) for a total subscription price of CHF 21,771,250 (twenty-one million seven hundred seventy-one thousand two hundred fifty Swiss Francs), whereof CHF 16,200 (sixteen thousand two hundred) as payment of the Class C Shares and CHF 21,755,050 (twenty-one million seven hundred fifty-five thousand fifty Swiss Francs) as payment of the share premium and (ii) 1 (one) Class G Share of CHF 50 (fifty Swiss Francs) for a total subscription price of CHF 18,212,500 (eighteen million two hundred twelve thousand five hundred Swiss Francs), whereof CHF 50 (fifty Swiss Francs) as payment of the Class G Share and CHF 18,212,450 (eighteen million two hundred twelve thousand four hundred fifty Swiss Francs) as payment of the share premium which have been fully paid by a contribution in kind of 16,25% of the shares in SwissCaps HOLDING AG, a stock corporation organized under Swiss law, registered in the commercial register of the canton St. Gallen under registration no. CH-320.3.016.299-3 and which was valued at CHF 39,983,750 (thirty-nine million nine hundred eighty-three thousand seven hundred fifty Swiss Francs), the relevant valuation having been presented to the notary who expressly acknowledges it;

- Mr Dieter W. Engel, duly represented, declared to subscribe to (i) 64 (sixty-four) Class D Shares with a par value of CHF 50 (fifty Swiss Francs) each, for a total subscription price of CHF 646,750 (six hundred forty-six thousand seven hundred fifty), whereof CHF 3,200 (three thousand two hundred Swiss Francs) as payment of the Class D Shares and 643,550 (six hundred forty-three thousand five hundred fifty Swiss Francs) as payment of the share premium and (ii) 1 (one) Class H Share with a par value of CHF 50 (fifty Swiss Francs) each, for a total subscription price of CHF 1,350,000 (one million three hundred fifty thousand Swiss Francs), whereof CHF 50 CHF 50 (fifty Swiss Francs) as payment of the Class H Share and CHF 1,349,950 (one million three hundred forty-nine thousand nine hundred fifty Swiss Francs) as payment of the share premium which have been fully paid by a contribution in cash proof whereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it;

- Mr Bruno Bolliger, duly represented, declared to subscribe to 35 (thirty-five) Class E Shares with a par value of CHF 50 (fifty Swiss Francs) each for a total subscription price of CHF 348,250 (three hundred forty-eight thousand two hundred fifty Swiss Francs), whereof CHF 1,750 (one thousand seven hundred fifty Swiss Francs) as payment of the Class E Shares and CHF 346,500 (three hundred forty-six thousand five hundred Swiss Francs) as payment of the share premium which have been fully paid by a contribution in cash proof whereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it;

- Mr Richard Godfrey, duly represented, declared to subscribe to 20 (twenty) Class F Shares with a par value of CHF 50 (fifty Swiss Francs) each for a total subscription price of CHF 199,000 (one hundred ninety-nine thousand Swiss Francs), whereof CHF 1,000 (one thousand Swiss Francs) as payment of the Class F shares and CHF 198,000 (one hundred ninety-eight thousand Swiss Francs) as payment of the share premium which have been fully paid by a contribution in cash proof whereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fiscal Assessment

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at EUR 106,497,029.

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolves to amend Article 6 of the Company's Articles of Association which shall read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at CHF 200,000 (two hundred thousand Swiss Francs) represented by 2,000 (two thousand) Class A Shares (hereafter the «Class A Shares»); 1,230 (one thousand two hundred thirty) Class B Shares (hereafter the «Class B Shares»); 648 (six hundred forty-eight) Class C Shares (hereafter the «Class C Shares»); 64 (six-

ty-four) Class D Shares (hereafter the «Class D Shares»); 35 (thirty-five) Class E Shares (hereafter the «Class E Shares»); 20 (twenty) Class F Shares (hereafter the «Class F Shares»); 2 (two) Class G Shares (hereafter the «Class G Shares») and 1 (one) Class H Share (hereafter the «Class H Shares»). Each Share has a nominal value of CHF 50 (fifty Swiss Francs).

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.»

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolves to change the address of the registered office from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders resolves to restate completely the articles of association of the Company without however changing the object clause and which shall read as follows:

Chapter I.- Form - Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form

There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6, 7, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies as well as by any agreement which might be entered into between the Company and its shareholders from time to time.

Art. 2. Corporate Objectives

2.1. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

2.2. The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments on a private basis, the use of financial derivatives or otherwise;
- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

2.3. The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name

The Company will have the name SwissCaps HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Registered Office

5.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

5.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

5.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital

6.1. The share capital is fixed at CHF 200,000 (two hundred thousand Swiss Francs) represented by 2,000 (two thousand) Class A Shares (hereafter the «Class A Shares»); 1,230 (one thousand two hundred thirty) Class B Shares (hereafter the «Class B Shares»); 648 (six hundred forty-eight) Class C Shares (hereafter the «Class C Shares»); 64 (sixty-four) Class D Shares (hereafter the «Class D Shares»); 35 (thirty-five) Class E Shares (hereafter the «Class E Shares»); 20 (twenty) Class F Shares (hereafter the «Class F Shares»); 2 (two) Class G Shares (hereafter the «Class G Shares») and 1 (one) Class H Share (hereafter the «Class H Shares»). Each Share has a nominal value of CHF 50 (fifty Swiss Francs).

6.2. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Shares

7.1. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the law.

7.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of Shares

8.1. No shareholders shall transfer or dispose of any shares or any interest in any shares other than in accordance with the Articles and in the case of transfers to non-shareholders, the consent given in a general meeting of shareholders by the holders of 75% of all the Shares of the Company pursuant to article 189 of the Law.

In addition, the shareholders shall observe the bring along rights, the pre-emption rights and other similar rights or rights of first offer, as well as any specific leaver provisions which might exist by virtue of an agreement which might be entered into between the Company and its shareholders from time to time.

8.2. For the purposes of the Articles, shall be deemed to be a transfer by a holder of Shares any deed, contract, agreement or act having the effect of:

- (i) transferring ownership over any Shares or any part thereof, including any sale (also compulsory), barter, contribution in kind as capital, merger or de-merger, or granting of sub participation rights, or otherwise;
- (ii) granting, declaring, creating or disposing of any right or interest in any Shares or part thereof including any pledge, lien, encumbrance or usufruct right; or
- (iii) granting or transferring any right to acquire ownership over any Shares or to subscribe any new Shares (including pre-emptive or sub-participation rights).

Chapter III.- Management

Art. 9. Board of managers

9.1. The Company is managed by a Board of Managers of at least three managers (the «Board of Managers») whereof at least one A manager (the «A Manager») to be appointed out of a list of candidates proposed by PG and two B managers (the «B Managers») to be appointed out of a list of candidates proposed by BRIDGEPOINT.

9.2. If in compliance with ERISA requirements, another Manager needs to be appointed to the Board of Managers, the shareholders' meeting has to appoint such manager (the «ERISA Manager») pursuant to an agreement which might be entered into between the Company and its shareholders from time to time.

9.3. The general meeting of shareholders of the Company will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any Manager, it being understood that (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board includes the right to propose the dismissal or suspension of the Manager appointed in accordance with this article at the nomination of that party or parties, and (ii) the provisions of this article for the appointment of a Manager shall apply equally to the replacement of a Manager.

Art. 10. Powers of the board of managers

10.1. In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.2. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10.3. The Company shall be bound by the sole signature of its single Manager, and, in case of plurality of Managers, by the signature of any two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

10.4 The Manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

10.5. The Manager, or in case of plurality of Managers, any one member of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Procedures of meetings of the board of managers

11.1. Meetings of the Board of Managers shall be held at the office of the Company unless the Board of Managers unanimously decides to hold the meeting at any other place in Luxembourg. All meetings of the Board of Managers shall be held in English unless the members resolve otherwise in individual cases. The Chairman or any other member of the Board of Managers authorised by the Chairman shall convene and chair the meetings of the Board of Managers. Meetings of the Board of Managers shall be held as often as the business of the Company so requires, but at least quarterly per calendar year. Each Manager can demand that a meeting be called. The meetings of the Board of Managers shall be called in writing, the place, date, time and preliminary agenda being indicated with at least 14 (fourteen) days notice unless (i) all the members of the Board of Managers waive these formalities, or (ii) in case of urgency duly justified in which case the notice can be reduced to 24 (twenty-four) hours. The notice period shall begin to run upon receipt of the invitation by all Managers.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy.

11.3. Experts and other persons can be invited by the Board of Managers, or any Manager authorized by the Board of Managers, to participate in the meeting.

11.4. Resolutions of the Board of Managers shall be adopted in meetings. However, to the extent permitted by law, resolutions of the Board of Managers may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or video conferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of meetings.

11.5. A meeting of the Board of Managers may adopt resolutions only if at least two Managers, including an A Manager (or, if an ERISA Manager is appointed, three Managers, including an A Manager) are present or represented. If a meeting is not quorate, a new meeting of the Board of Managers with the same agenda is to be called observing the same convocation period and notification as set out in this article. In such new meeting a quorum shall be deemed constituted as long as two Managers nominated pursuant to this article are present or represented, provided, however, that the Managers were notified of such fact in the invitation.

Art. 12. Decisions - Minutes

12.1. Resolutions of the Board of Managers should be adopted by unanimous vote of the Board Members present or represented. If despite the Managers using their best efforts, unanimity cannot be reached with respect to any item, (i) a new meeting of the Board of Managers is to be called immediately and to be held within 12 (twelve days) after the first meeting subject to the convocation formalities set out in article 11 of the Articles and (ii) BRIDGEPOINT and PG, if not present at the meeting of the Board of Managers, shall be immediately informed in writing of the item in dispute and the place, date and time of the meeting to be held pursuant to this article. BRIDGEPOINT and PG shall be entitled to nominate and invite each one person (who must neither be a Manager nor an active employee or executive of Swiss Caps or a Subsidiary of Swiss Caps) to participate in the next meeting of the Board of Managers to help resolve the item(s) in dispute. If, despite those efforts, unanimity cannot be reached in such new meeting, resolutions in such new meeting only require a simple majority of the votes capable of being cast.

12.2. In case of a tie vote, any B Manager present at such meeting shall have the casting vote.

12.3. Minutes are to be kept of each meeting of the Board of Managers, setting out the place and the date of the meeting, the participants, the items of the agenda and the essential content of the resolutions of the Board of Managers. The minutes shall be signed by (i) the Chairman or any other Manager to whom the Chairman delegates this task and (ii) one of the Managers B. A copy of the minutes shall be sent to every Manager.

12.4. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General meeting

Art. 13. Shareholders' decision

13.1. Subject to the terms of an agreement which might be entered into between the Company and its Shareholders from time to time, the single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

13.3. However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements

16.1. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution rights

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

17.2. Subject to the terms of an agreement which might be entered into between the Company and its shareholders from time to time, the balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. Winding-up, Liquidation

18.1. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

18.2. A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

18.3. The liquidation proceeds shall be distributed among the shareholders according to the terms of an agreement which might be entered into between the Company and its shareholders from time to time.

Chapter VII.- Governing law

Art. 19. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles and to any agreement which might be entered into between the Company and its shareholders from time to time, being understood that in case of discrepancy the agreement which might be entered into between the Company and its shareholders from time to time shall prevail between the shareholders and the parties as long as it does not contravene to any mandatory provision of the Law.

Art. 20. Definitions

Articles mean the present articles of incorporation;

Board of Managers has the meaning given to it in article 12 of the Articles;

BRIDGEPOINT means BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LTD., a limited liability company organized and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 101 Finsbury Pavement, London EC2A 1EJ, United Kingdom;

Company means SwissCaps HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.;

Chairman has the meaning given to it in article 12 of the Articles;

Class A to H Shares means the Shares issued by the Company;

Law means the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time;

Manager means a member of the Board of Managers from time to time (or his duly appointed alternate);

PG and/or EG means Peter Greither and/or Elisabeth Greither-Linder, with official place of residence at Rätenbergstrasse 26, CH-9533 Kirchberg, Switzerland;

Shareholders mean the shareholders of the Company;

SwissCaps means SwissCaps HOLDING S.A., a stock corporation incorporated under Swiss law, registered in the Commercial Register of the canton St.Gallen under registration no. CH-320.3.016.299-3

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2005.

Fifth resolution

In accordance with the provision of Article 9.1 of the amended and restated articles of association of the Company further to the preceding resolutions, the general meeting of the shareholders resolves to appoint as new managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Peter Greither, with official place of residence at Rätenbergstrasse 26, CH-9533 Kirchberg, Switzerland as A manager and

- Mrs Kristel Segers with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg as B Manager.

In addition, the general meeting of the shareholders resolves to confirm the appointment of the existing Manager Mr Anthony Bunker as a B Manager.

The general meeting of the shareholders acknowledges that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

- Mr Peter Greither as A manager,

- Mrs Kristel Segers as B Manager and

- Mr Anthony Bunker as B Manager.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,075,000 (one million seventy-five thousand Euro).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de SwissCaps HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée selon acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, de ré-

sidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 août 2005, non encore publié, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.638.

L'assemblée est présidée par Yoanna Staechele-Stefanova, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Antonella Bocci, employée privée, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.000 Parts Sociales de Catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1.1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de CHF 100.000 (cent mille Francs Suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 100.000 (cent mille Francs Suisses) à CHF 200.000 (deux cents mille Francs Suisses) par la création et l'émission de:

- 1.230 (mille deux cent trente) Parts sociales de Catégorie B de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 82.327.000 (quatre-vingt-deux millions trois cent vingt-sept mille Francs Suisses);
- 648 (six cent quarante-huit) Parts Sociales de Catégorie C de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 43.510.100 (quarante-trois millions cinq cent dix mille cent Francs Suisses);
- 2 (deux) Parts Sociales de Catégorie G de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 36.424.900 (trente-six million quatre cent vingt-quatre mille neuf cents Francs Suisses);
- 64 (soixante-quatre) Parts sociales de Catégorie D de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 643.550 (six cent quarante-trois mille cinq cent cinquante Francs Suisses);
- 1 (une) Part Sociale de Catégorie H de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 1.349.950 (un million trois cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante Francs Suisses);
- 35 (trente-cinq) Part Sociales de Catégorie E de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 346.500 (trois cent quarante-six mille cinq cents Francs Suisses); et
- 20 (vingt) Part Sociales de Catégorie F de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 198.000 (cent quatre-vingt-dix-huit mille Francs Suisses).

1.2. Souscription et libération en espèces des nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, des Parts Sociales de Catégorie D, des Parts Sociales de Catégorie E et des Parts Sociales de Catégorie F et libération en nature des Parts Sociales de Catégorie C et des Parts Sociales de Catégorie G consistant en 32.5% des actions de SwissCaps HOLDING AG, une société anonyme constituée selon la loi suisse, immatriculée au Registre de Commerce du canton St. Gallen sous le numéro d'immatriculation CH-320.3.016.299-3.

1.3. Modification de l'Article 6 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital social.

1.4. Changement d'adresse du siège social de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

1.5. Refonte complète des statuts de la Société sans toutefois changer la clause relative à l'objet social.

1.6. Nomination de nouveaux gérants.

1.7. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de CHF 100.000 (cent mille Francs Suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 100.000 (cent mille Francs Suisses) à CHF 200.000 (deux cents mille Francs Suisses) par la création et l'émission de:

- 1.230 (mille deux cent trente) Parts sociales de Catégorie B de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 82.327.000 (quatre-vingt-deux millions trois cent vingt-sept mille Francs Suisses);
- 648 (six cent quarante-huit) Parts Sociales de Catégorie C de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 43.510.100 (quarante-trois millions cinq cent dix mille cent Francs Suisses);
- 2 (deux) Parts Sociales de Catégorie G de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 36.424.900 (trente-six million quatre cent vingt-quatre mille neuf cents Francs Suisses);
- 64 (soixante-quatre) Parts sociales de Catégorie D de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 643.550 (six cent quarante-trois mille cinq cent cinquante Francs Suisses);
- 1 (une) Part Sociale de Catégorie H de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 1.349.950 (un million trois cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante Francs Suisses);
- 35 (trente-cinq) Part Sociales de Catégorie E de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 346.500 (trois cent quarante-six mille cinq cents Francs Suisses); et
- 20 (vingt) Part Sociales de Catégorie F de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), plus une prime d'émission de CHF 198.000 (cent quatre-vingt-dix-huit mille Francs Suisses).

Souscription et libération

- BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LTD, dûment représenté, déclare souscrire à 1.230 (mille deux cent trente) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de CHF 50 (cinquante Francs Suisses), chacune, pour un prix total de souscription de CHF 82.388.500 (quatre-vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cents Francs Suisses) dont CHF 61.500 (soixante et un mille cinq cents Francs Suisses) comme libération des Parts Sociales de Catégorie B et CHF 82.327.000 (quatre-vingt-deux millions trois cent vingt-sept mille Francs Suisses) comme libération de la prime d'émission qui ont été entièrement libérées par apport en espèces, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément;

- M. Peter Greither, dûment représenté, déclare souscrire à (i) 324 (trois cent vingt-quatre) Parts Sociales de Catégorie C de CHF 50 (cinquante Francs Suisses) pour un prix de souscription de CHF 21.771.250 (vingt et un millions sept cent soixante et onze mille deux cent cinquante Francs Suisses) dont CHF 16.200 (seize mille deux cents Francs Suisses) comme libération des Parts Sociales de Catégorie C et CHF 21.755.050 (vingt et un millions sept cent cinquante-cinq mille cinquante Francs Suisses) comme libération de la prime d'émission et (ii) 1 (une) Part Sociale de Catégorie G de CHF 50 (cinquante Francs Suisses) pour un prix de souscription total de CHF 18.212.500 (dix-huit millions deux cent douze mille cinq cents Francs Suisses), dont CHF 50 (cinquante Francs Suisses) comme libération de la Part Sociale de Catégorie G et CHF 18.212.450 (dix-huit millions deux cent douze mille quatre cent cinquante Francs Suisses) comme libération de la prime d'émission qui ont été entièrement libérées par apport en nature de 16.25% des actions de SwissCaps HOLDING AG, une société anonyme constituée selon la loi suisse, immatriculée au Registre de Commerce du canton St. Gallen sous le numéro d'immatriculation CH-320.3.016.299-3. et qui a été évalué à CHF 39.983.750 (trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante), l'évaluation en question ayant été présentée au notaire qui le reconnaît expressément;

- Mme Elisabeth Greither-Linder, dûment représentée, déclare souscrire à (i) 324 (trois cent vingt-quatre) Parts Sociales de Catégorie C de CHF 50 (cinquante Francs Suisses) pour un prix de souscription de CHF 21.771.250 (vingt et un millions sept cent soixante et onze mille deux cent cinquante Francs Suisses) dont CHF 16.200 (seize mille deux cents Francs Suisses) comme libération des Parts Sociales de Catégorie C et CHF 21.755.050 (vingt et un millions sept cent cinquante-cinq mille cinquante Francs Suisses) comme libération de la prime d'émission et (ii) 1 (une) Part Sociale de Catégorie G de CHF 50 (cinquante Francs Suisses) pour un prix de souscription total de CHF 18.212.500 (dix-huit millions deux cent douze mille cinq cents Francs Suisses), dont CHF 50 (cinquante Francs Suisses) comme libération de la Part Sociale de Catégorie G et CHF 18.212.450 (dix-huit millions deux cent douze mille quatre cent cinquante Francs Suisses) comme libération de la prime d'émission qui ont été entièrement libérées par apport en nature de 16.25% des actions de SwissCaps HOLDING AG, une société anonyme constituée selon la loi suisse, immatriculée au Registre de Commerce du canton St. Gallen sous le numéro d'immatriculation CH-320.3.016.299-3. et qui a été évalué à CHF 39.983.750 (trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante), l'évaluation en question ayant été présentée au notaire qui le reconnaît expressément;

- M. Dieter W. Engel, dûment représenté, déclare souscrire à (i) 64 (soixante-quatre) Parts Sociales de Catégorie D de CHF 50 (cinquante Francs Suisses) pour un prix total de souscription de CHF 646.750 (six cent quarante-six mille sept cent cinquante Francs Suisses) dont CHF 3.200 (trois mille deux cents Francs Suisses) comme libération des Parts Sociales de Catégorie D et CHF 643.550 (six cent quarante-trois mille cinq cent cinquante Francs Suisses) comme libération de la prime d'émission et (ii) 1 (une) Part Sociale de Catégorie H de CHF 50 (cinquante Francs Suisses) pour un prix de souscription total de CHF 1.350.000 (un million trois cent cinquante mille Francs Suisses), dont CHF 50 (cinquante Francs Suisses) comme libération des Parts Sociales de Catégorie H et CHF 1.349.950 (un million trois cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante Francs Suisses) comme libération de la prime d'émission qui ont été entièrement libérés par apport en espèces dont la preuve a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément;

- M. Bruno Bolliger, dûment représenté, déclare souscrire à (i) 35 (trente-cinq) Parts Sociales de Catégorie E de CHF 50 (cinquante Francs Suisses) pour un prix total de souscription de CHF 348.250 (trois cent quarante-huit mille deux cent cinquante Francs Suisses) dont CHF 1.750 (mille sept cent cinquante Francs Suisses) comme libération des Parts Sociales de Catégorie E et CHF 346.500 (trois cent quarante-six mille cinq cents Francs Suisses) comme libération de la prime d'émission qui ont été entièrement libérés par apport en espèces dont la preuve a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément;

- M. Richard Godfrey, dûment représenté, déclare souscrire à (i) 20 (vingt) Parts Sociales de Catégorie F de CHF 50 (cinquante Francs Suisses) pour un prix total de souscription de CHF 199.000 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille Francs Suisses) dont CHF 1.000 (mille Francs Suisses) comme libération des Parts Sociales de Catégorie F et CHF 198.000 (cent quatre-vingt-dix-huit mille Francs Suisses) comme libération de la prime d'émission qui ont été entièrement libérés par apport en espèces dont la preuve a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément;

Evaluation fiscale

Aux fins de calcul des droits d'apports, l'apport est évalué à EUR 106.497.029.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'Article 6 des Statuts qui se lira comme il suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à CHF 200.000 (deux cent mille Francs Suisses) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales de Catégorie A, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de Catégorie B, 648 (six cent quarante-huit) Parts Sociales de Catégorie C, 64 (soixante-quatre) Parts Sociales de Catégorie D, 35 (trente-cinq) Parts Sociales de Catégorie E, 20 (vingt) Parts Sociales de Catégorie F, 2 (deux) Parts Sociales de Catégorie G et 1 (une) Part Sociale de Catégorie H avec une valeur nominale de CHF 50 (cinquante Francs Suisses) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision d'un associé unique (quand il n'y a qu'un seul Associé) ou par une décision de l'assemblée des associés, en conformité avec l'article 13 des Statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'adresse du siège social de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de refondre complètement les statuts de la Société, comme suit, sans toutefois changer la clause relative à l'objet social:

Chapitre I^{er}.- Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»), qui spécifient aux articles 6,7,8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant en cas de société unipersonnelle ainsi que par tout accord qui peut être conclu entre la Société et ses associés de temps en temps.

Art. 2. Objet social

2.1. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

2.2. La Société conclura également les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital sur une base privée, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- apporter une assistance financière, sous toute forme quelconque, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à des sociétés affiliées.

2.3. La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont de manière à faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné nécessaire ou utile à la réalisation de son objet ainsi que les opérations tel que précédemment décrit, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale

La Société aura comme dénomination sociale SwissCaps HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Siège social

5.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérant, Conseil de Gérance peut le siège social à l'intérieur de la commune du siège social.

5.2. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme pour la modification des Statuts.

5.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil de Gérance.

5.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II.- Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social

6.1. Le capital social est fixé à CHF 200.000 (deux cent mille Francs Suisses) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales de Catégorie A, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de Catégorie B, 648 (six cent quarante-huit) Parts Sociales de Catégorie C, 64 (soixante-quatre) Parts Sociales de Catégorie D, 35 (trente-cinq) Parts Sociales de Catégorie E, 20 (vingt) Parts Sociales de Catégorie F, 2 (deux) Parts Sociales de Catégorie G et 1 (une) Part Sociale de Catégorie H avec une valeur nominale de CHF 50 (cinquante Francs Suisses) chacune.

6.2. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision d'un associé unique (quand il n'y a qu'un seul Associé) ou par une décision de l'assemblée des associés, en conformité avec l'article 13 des Statuts.

Art. 7. Parts sociales

7.1. La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la loi.

7.2. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.3. La Société ne peut être dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la banqueroute d'un associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales

8.1. Aucun associé ne transférera ou ne disposera d'aucune Part Sociale ou d'aucun intérêt sur aucune Part Sociale autrement que conformément aux Statuts et en cas de transfert à des non-associés, avec le consentement donné en

assemblée générale par 75% (soixante-quinze pour-cent) des détenteurs de Parts Sociales de la Société conformément à l'article 189 de la Loi.

De plus, les associés doivent observer les droits de sortie conjointe obligatoire (bring along), les droits de préemption et autres droits similaires ou droits de première offre, aussi bien que toutes dispositions spécifiques relatives à la sortie (leaver provisions) qui peuvent exister en vertu d'un accord qui peut être conclu entre la Société et ses associés de temps en temps.

8.3. Aux fins de ces Statuts, est considérée être une cession par un détenteur de Parts Sociales tout acte notarié, contrat, convention ou acte ayant pour effet de:

(i) Transférer la propriété des Parts Sociales ou de toute partie, y compris toute vente (aussi obligatoire), accord, apport en nature comme capital, fusion ou scission, ou accorder des droits de sous participation, ou autrement;

(ii) Accorder, déclarer, créer ou disposer de tout droit ou intérêt sur toutes Parts Sociales ou une partie y compris tout nantissement, droit de rétention, charges ou droits d'usufruit; ou

(iii) Accorder ou transférer tout droit d'acquérir la propriété sur toutes Parts Sociales ou de souscrire à de nouvelles Parts Sociales (y compris des droits de préemption ou de sous-participation).

Chapitre III.- Gérance

Art. 9. Conseil de gérance

9.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance d'au moins trois gérants (le «Conseil de Gérance») dont au moins un gérant A (le «Gérant A») nommé sur une liste de candidats proposés par PG et deux gérants B nommés sur une liste de candidats proposés par BRIDGEPOINT (les «Gérants B»).

9.2. Si en conformité avec les exigences ERISA, un autre Gérant doit être nommé au Conseil de Gérance, l'assemblée des associés doit nommer ce gérant (le «Gérant ERISA») en conformité avec les dispositions de tout accord qui peut être conclu entre la Société et ses associés de temps en temps.

9.3. L'assemblée générale des Associés de la Société sera libre à tout moment de voter toute révocation ou suspension de tout Gérant, étant entendu que (i) le droit d'une ou plusieurs parties de proposer un candidat à la nomination au Conseil de Gérance comprend le droit de proposer la révocation ou la suspension du Gérant désigné conformément au présent article à la nomination de cette ou ces parties; et (ii) les dispositions de cet article relatif à la désignation d'un Gérant s'appliqueront de manière équivalente au remplacement du Gérant.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance

10.1. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10.3. La Société est valablement engagée par la signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

10.4. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du conseil de gérance, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

10.5. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du conseil de gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Procédures de réunions du conseil de gérance

11.1. Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au siège de la Société à moins que le Conseil de Gérance décide unanimement de tenir la réunion dans un autre lieu au Luxembourg. Toutes les réunions du Conseil de Gérance seront tenues en Anglais à moins que les membres en décident autrement dans des cas spécifiques. Le Président ou tout autre membre du Conseil de Gérance autorisé par lui convoquera et présidera les réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues aussi souvent que les affaires de la Société le requièrent au moins trimestriellement. Tout Gérant peut demander que soit tenue une réunion. Les réunions du Conseil de Gérance devront être convoquées par écrit en indiquant le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour préliminaire au moins 14 (quatorze) jours à l'avance à moins que (i) tous les membres du Conseil de Gérance renoncent à ces formalités ou (ii) sauf en cas d'urgence dûment justifié auquel cas la notification peut être réduite à 24 (vingt-quatre) heures. La période de convocation commencera à courir le jour de réception de la convocation par les Gérants.

11.2. Tout Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

11.3. Des experts ou d'autres personnes peuvent être invitées par le Conseil de Gérance ou tout Gérant autorisé par le Conseil de Gérance, à participer à la réunion.

11.4. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adopter en réunions. Cependant, dans la limite de ce qui est permis par la Loi, les résolutions du Conseil de Gérance peuvent être adoptées en dehors des réunions par écrit, fax, par e-mail ou par téléphone ou vidéo conférence sans conformer aux dispositions exposées avant à l'égard des convocations de telles réunions.

11.5. Une réunion du Conseil de Gérance ne peut adopter des résolutions que si au moins deux Gérants, y compris un Gérant A (ou si un Gérant ERISA est nommé, trois Gérants, y compris un Gérant A) sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas réuni, une nouvelle réunion du Conseil de Gérance avec le même ordre du jour sera convoquée en respectant la même période de convocation et notification que prévu à cet article. Dans une telle nouvelle réunion

un quorum sera réputé atteint si deux Gérants nommés conformément à cet article sont présents ou représentés, à condition cependant, que les Gérants aient été notifiés de tels faits dans la convocation.

Art. 12. Décisions - Procès-verbaux

12.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées conformément à un vote unanime des Membres du Conseil présents ou représentés. Si, malgré leurs efforts, l'unanimité ne peut être obtenue en ce qui concerne tout point, (i) une nouvelle réunion du Conseil de Gérance doit immédiatement être convoquée dans les 12 (douze) jours suivant la première réunion sous réserve des formalités de convocation prévues à l'article 11 des Statuts et (ii) BRIDGEPOINT et PG, s'ils ne sont pas présents à la réunion du Conseil de Gérance, doivent immédiatement être informés par écrit du point en litige et du lieu, de la date et de l'heure auxquels la réunion doit avoir lieu conformément à cet article. BRIDGEPOINT et PG doivent être autorisés à nommer et inviter toute personne (qui ne doit être ni un Gérant ni un employé actif ou un cadre de SwissCaps ou une Société Affiliée de SwissCaps) à participer à la prochaine réunion du Conseil de Gérance pour aider à résoudre le(s) point(s) en litige. Si, en dépit de ces efforts, l'unanimité ne peut être obtenue dans cette nouvelle réunion, les résolutions dans ces nouvelles réunions requièrent seulement une simple majorité des voix susceptibles d'être émises.

12.2. En cas de partage de voix, tout Gérant B présent à cette réunion aura voix prépondérante.

12.3. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil de Gérance seront gardés, fixant le lieu et la date de la réunion, les participants, les éléments à l'ordre du jour et le contenu officiel de la résolution du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux seront signés par le Président ou tout autre membre à qui le Président a délégué cette tâche et (ii) un des Gérants B. Une copie des procès verbaux sera envoyée à chaque Gérant.

12.4. Les Gérants ne prennent en charge, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle en relation à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV.- Assemblée générale

Art. 13. Décisions des associés

13.1. Sous réserves des termes d'un accord qui doit être conclu entre la Société et ses associés de temps en temps, un associé unique prend en charge tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

13.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à son actionariat. Des décisions collectives sont seulement valablement prises aussi longtemps qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales présentes ou représentées.

13.3. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par la majorité des associés détenant au moins trois quart du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des associés

L'assemblée générale annuelle des associés a lieu à Luxembourg-Ville à la date, à l'heure et au lieu, spécifiés dans l'avis de convocation de l'assemblée au Luxembourg.

Chapitre V.- Exercice social, Distribution des bénéfices

Art. 15. Exercice social

L'exercice social commence chaque année le 1^{er} jour de janvier et se termine le 31^e jour de décembre.

Art. 16. Adoption des résultats sociaux

16.1. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.2. Chaque associé peut vérifier l'inventaire ci-dessus et le bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Droits de distribution

17.1. Les bénéfices bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des dépenses représentent le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

17.2. Sous réserves des termes d'un accord qui pourrait être conclu entre la Société et ses associés à tout moment, le solde des bénéfices nets de la Société peut être distribué à (aux) Associé(s) en proportion avec leurs détentions totales de Parts Sociales dans la Société.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. Dissolution, liquidation

18.1. Si la société devait être dissoute, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personne physique ou morale, nommés par l'assemblée des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2. Un Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, prenant en charge personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

18.3. Les produits de la liquidation devront être distribués entre les associés selon les termes d'un accord qui pourrait être conclu entre la Société et ses associés de temps en temps.

Chapter VII.- Loi applicable

Art. 19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi et à tout accord qui pourrait être conclu entre la Société et ses associés de temps en temps, étant entendu qu'en cas d'inconsistance, ledit accord va prévaloir entre les associés et les parties sans pour autant aller à l'encontre de toute disposition de la Loi.

Art. 20. Définitions

BRIDGEPOINT signifie BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LTD., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 101 Finsbury Pavement, Londres EC2A 1EJ, Royaume-Uni;

Conseil de Gérance a la signification qui lui est donnée à l'article 12 des Statuts;

Gérant signifie tout membre du Conseil de Gérance à tout moment (ou son remplaçant dûment nommé);

Loi signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

Parts Sociales de Catégorie A à H signifient les Parts Sociales émises par la Société;

PG et/ou EG signifie Peter Greither et/ou Elisabeth Greither-Linder, avec adresse officielle de résidence au Rätenbergstrasse 26, CH-9533 Kirchberg, Suisse;

Président a la signification qui lui est donnée à l'article 12 des Statuts;

Société signifie SwissCaps HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.;

Statuts signifient les présents statuts;

SwissCaps signifie SwissCaps HOLDING S.A., une société anonyme constituée selon le droit suisse, immatriculée au Registre du Commerce du canton St. Gallen sous le numéro d'immatriculation CH-320.3.016.299-3.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 9.1 des Statuts de la Société modifiés et refondus suivant les résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés décide de nommer nouveaux gérants de la Société pour une période illimitée:

- M. Peter Greither, de résidence à Rätenbergstrasse 26, CH-9533 Kirchberg, Switzerland comme Gérant A et

- Mme Kristel Segers, de résidence au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg comme Gérant B.

De plus, l'assemblée générale des associés décide de confirmer la nomination du Gérant existant M. Anthony Bunker comme Gérant B.

L'assemblée générale des associés reconnaît que le Conseil de Gérance de la Société est composé comme il suit:

- M. Peter Greither comme gérant A,

- Mme Kristel Segers comme gérant B et

- M. Anthony Bunker comme gérant B.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.075.000 (un million soixante-quinze mille euros).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Y. Staechele-Stefanova, A. Siebenaler, A. Bocci, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 octobre 2005, vol. 433, fol. 46, case 4. – Reçu 1.064.970,29 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(104099.3/242/737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

NOUVELLE LUXELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Luxembourg, 18, Duchscherstrooss.

R. C. Luxembourg B 50.240.

Extrait du procès-verbal de l'A.G.O. tenue en date du 1^{er} juin 2004 pour statuer sur l'exercice clos au 31 mars 2004

Les mandats des administrateurs actuels, Messieurs Wilfried Köhl, Mario Köhl et Dirk Hartmann ont été reconduits pour une durée de six ans:

Ils prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Le mandat du réviseur d'entreprises, Monsieur Jean Bernard Zeimet a été reconduit pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099097.3/1137/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

BR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 112.133.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the tenth day of November.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

EUXINE SEA LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 10, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BR LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers of class A and managers of class B. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of class A acting jointly with any manager of class B of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any manager of class A and any manager of class B of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, EUXINE SEA LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Managers of class A:

- Mr Jefferson Rich Voss, company manager, born on November 2, 1962 in Orlando, Florida, USA, residing at 550 Jefferson Street, Oakland, Florida 34760, USA;
- Mr Thomas Bradley Youth, company manager, born on February 17, 1964 in Hawaii, USA, residing at 730 Lake Davis Drive, Orlando, Florida 32806, USA.

Managers of class B:

- Mr Hermanus R.W. Troskie, consultant, born on May 24, 1970 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;
- Mr John B. Mills, consultant, born on February 28, 1969 in Cape Town, South Africa, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

2. The registered office of the Company is set at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

EUXINE SEA LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer,

ici représentée par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BR LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements

et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de classe A agissant conjointement avec tout gérant de classe B.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

EUXINE SEA LUXEMBOURG, S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte

que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- M. Jefferson Rich Voss, gérant de société, né le 2 novembre 1962 à Orlando, Floride, USA, résidant à Oakland, Florida 34760, USA, 550 Jefferson Street;

- M. Thomas Bradley Youth, gérant de société, né le 17 février 1964 à Hawaii, USA, résidant à Orlando, Florida 32806, USA, 730 Lake Davis Drive.

Gérants de classe B:

- M. Hermanus R.W. Troskie, consultant, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;

- M. John B. Mills, consultant, né le 28 février 1969 à Cape Town, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2005, vol. 433, fol. 95, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(104408.3/242/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

COTEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 53.480.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02569, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour COTEX, Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(098934.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ZAFFIRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.290.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2004, les mandats des Administrateurs M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann et du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour ZAFFIRO S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100801.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

FAMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 93.321.

Le bilan au 31 décembre 2004, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03470, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(098951.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

DELANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 181, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 53.053.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(098957.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LUNINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.579.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098976.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SEMATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 90.801.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098978.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ESPACE EUROPEEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 70.502.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2005, les mandats des administrateurs Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni, M. Christoph Kossmann ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT-TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour ESPACE EUROPEEN S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100802.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

SEISCO MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.421.

Extrait des décisions adoptées par l'associé unique le 15 novembre 2005

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse 14, rue du Marché aux Herbes à L-1728 Luxembourg au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- de procéder au remplacement du gérant EUROLEX MANAGEMENT S.A., et de nommer en son remplacement, Monsieur Alain Noullet, résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- de procéder au remplacement du gérant Matthijs Bogers, et de nommer en son remplacement, Monsieur Stéphane Biver, résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100673.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

AV ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 60.251.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2005

Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

Ont été élus aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Patrick Van Wynsberghe, demeurant à B-9880 Aalter, 52 Dammeers;
- Madame Odette Fasseur, demeurant à B-9850 Nevele au 19 Westhoek;
- DELYARD, S.à r.l., dont le siège social est sis au 21, rue du Château à L-8395 Septfontaines, représentée par ses gérants en fonction, Monsieur Philippe Duvivier et Monsieur Robert Soumois, jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'année 2010.

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Patrick Van Wynsberghe, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué.

A été élu commissaire aux comptes la société FISCALIS, S.à r.l. ayant son siège social au 81, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg pour une période de 6 années.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100708.3/1133/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

X-CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 155, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.460.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 septembre 2005

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la nouvelle adresse du siège social de la société à L-1371 Luxembourg 155, Val Sainte Croix.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel. Est nommée commissaire aux comptes Madame Silvosos Torres Miriam demeurant L-4480 Soleuvre, 171 Chemin Rouge.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(101010.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

F.R.A.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.502.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098979.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

FIN & MEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.875.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(098983.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ANTRACIT CREATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.260.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

(098984.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SPILFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.608.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099029.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

NEBINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.653.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 août 2005 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17 août 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099057.3/695/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

REDIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.296.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099036.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

RS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 100.693.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099037.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.260.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099038.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

PRO CONSUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.936.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099039.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

IMMO-RENOV-INVEST 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.886.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(099040.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.
